

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2013

Le conseil municipal s'est réuni le 13 décembre à 19h sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire.

Etaient présents : M. Devulder, M. Avart, M. Dambricourt, M. Berquez, Mme Lecoq, M. Ducrocq, M. Clais, M. Danquigny, M. Vanpoperinghe, Mme Questier, M. Plumart, M. Guilbert, M. Vermeersch, Mme Assal, Mme Dufour, M. Govart, Mme Rousselle.

Excusés : M. Gogibus (procuration à M. Deschodt), M. Delhaye (procuration à Mme Questier), Mme Binet (procuration à M. Devulder), Mme Fourrier.

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, M. le maire informe le conseil que M. et Mme Christian Dufour ont par courrier renoncé à l'achat du terrain à bâtir situé allée des Roses pour lequel ils s'étaient portés acquéreurs. En conséquence le conseil donne mandat à M. le maire de trouver un autre acquéreur et de confier la vente à l'agence « Watten Immo ».

Indemnités de gardiennage : les indemnités de gardiennage pour l'espace Harlay, le terrain de jeux de la cité des Tuileries et le cimetière sont reconduites au tarif de l'an dernier à savoir 475 € par an.

Augmentation des tarifs publics communaux : comme chaque année les tarifs de location des services publics communaux : salles et matériels, droits d'usage du domaine public, droits de place, concessions au cimetière ont été relevés à hauteur de 2% en moyenne.

Virements de crédits : la somme de 160 178 € a été reventilée à la section de fonctionnement. En investissement 206 731 € ont été répartis également en dépenses et en recettes. Sans incidence sur le budget puisqu'il s'agit d'une opération équilibrée visant à provisionner des articles débiteurs en prélevant sur les articles excédentaires.

Subvention au CCAS de Bailleul : suite à la tornade qui a causé des dégâts importants sur un quartier de Bailleul, le CCAS de cette commune a lancé un appel aux dons afin de pouvoir aider les familles qui ont subi de lourdes pertes non couvertes par les assurances. Le conseil a voté une aide de 100 € pour le CCAS de Bailleul.

Avenant lot électricité : l'avenant présenté par la société Blot Electricité pour les travaux de passage au triphasé à la maison des Archers a été validé pour un montant de 1400,95 €.

Cautions : les remboursements à la commune de cautions pour des locaux de la zone d'activités ont été acceptés pour la somme de 4803,50 € suite à la cession de la dite zone à la communauté de communes de la Colme.

Maîtrise d'ouvrage pour travaux aux écoles : afin de pouvoir réaliser la poursuite des travaux de rénovation à l'école Fortry (chéneaux et fenêtres) et à la mairie, le conseil a confié la maîtrise d'ouvrage de l'opération à M. Guy Tavart, architecte, pour un montant de 17850,54 €. Ceci inclut également l'étude de faisabilité des nouveaux sanitaires à l'école Brachet. Le maire a en outre informé le conseil de la fin des travaux de changement des fenêtres à l'école Drila.